

## Le rôle du subjonctif et de l'indicatif dans le positionnement discursif

Caroline LACHET  
Université d'Artois  
Membre de *Grammatica*

**RÉSUMÉ :** Dans cet article, on se propose d'analyser le subjonctif et l'indicatif comme des marqueurs de positionnement discursif. Les deux modes traduisent alors l'attitude de l'énonciateur soit par rapport à ce qu'il énonce, soit par rapport à la pensée qu'il prête à celui auquel il s'adresse (ou à un tiers). Après avoir défini le subjonctif et l'indicatif comme permettant respectivement de ne pas asserter ou d'asserter le contenu d'une proposition, on confronte notre hypothèse à deux types de contextes. On travaille d'une part sur l'emploi modal inscrit dans la dépendance du verbe *croire* affecté d'une négation, et d'autre part sur des usages non standard de l'indicatif et du subjonctif. On verra que l'emploi non standard semble répondre à un besoin discursif particulier.

**MOTS-CLÉS :** Subjonctif, indicatif, assertion, tenir à distance, point de vue, positionnement discursif.

**ABSTRACT:** In this article we seek to analyze the use of the subjunctive and indicative as markers of discursive positioning. Thus, the two modes translate the attitude of the speaker, be it in relation to what is being said, or in relation to the thought that is rendered to whom it is being said to (or to a third person). After having defined the subjunctive and the indicative as respectively permitting the non-assertion or assertion of the content of a proposition, we contrast our hypothesis in two types of context. On the one hand, we work on the model use inscribed in the dependence of the verb *croire* affected by a negation, and on the other on non-standard uses of the indicative and the subjunctive. We shall see that the non-standard use seems to respond to a particular discursive need.

**KEYWORDS:** Subjunctive, indicative, assertion, maintaining distance, point of view, discursive positioning.

### INTRODUCTION

L'objectif de cet article est de présenter le mode, et plus particulièrement le subjonctif et l'indicatif, comme une unité subjective qui renseigne à la fois sur le point de vue de l'énonciateur, mais aussi sur le positionnement discursif du sujet parlant face à ce qu'il énonce. Dans une relation co-énonciative, le choix modal indique alors une posture orientée vers autrui, la prise en compte de son point de vue, ou au

contraire un repli sur soi-même. On travaillera donc sur la façon dont le sujet parlant s'inscrit dans son discours par le biais du subjonctif et de l'indicatif.

Ducrot (1984 : 217) a montré que la négation polémique est un lieu privilégié où les points de vue de deux énonciateurs s'affrontent. On décrira donc le fonctionnement des modes lorsqu'ils s'inscrivent dans la dépendance du verbe *croire* affecté d'une négation. Puis, on étayera notre hypothèse en analysant des usages non standard du subjonctif, et des usages non standard de l'indicatif après un élément recteur évaluatif (*être content (que)*). On verra que l'emploi non standard semble répondre à un besoin discursif particulier. Pour ce faire, on s'appuiera notamment sur un corpus *in vivo* constitué d'énoncés issus de l'usage spontané de la langue<sup>1</sup>.

Cette problématique n'est pas sans soulever une question connexe et souvent débattue qui est celle de la valeur du subjonctif en français. On soutiendra alors l'idée selon laquelle le subjonctif peut être défini par une valeur unique, ce qui implique de discuter deux positions, celle du vide sémantique et celle de la multiplicité des valeurs.

L'article est construit en trois parties : I. Valeur du subjonctif, II. Mode et négation d'un verbe d'opinion, III. Vers une motivation du non-standard.

## I. POUR UNE VALEUR DU SUBJONCTIF

Le fonctionnement linguistique du subjonctif rend difficile la définition de la valeur qui lui serait attribuable. Le problème est double. D'une part, la position syntaxique de subordination réduit les contextes où le subjonctif s'oppose à l'indicatif. En effet, le subjonctif peut faire l'objet d'un choix et s'opposer à l'indicatif, comme dans les propositions relatives (1a) et (1b), ou, le plus souvent, être imposé par la commande lexicale, ou *élément recteur* (verbe, nom, adjectif, adverbe, subordonnant) comme dans la proposition complétive (2) où le subjonctif est régi par *douter*. La valeur de cet élément recteur peut imposer l'un des modes et exclure l'autre (2), (3) :

- (1a) Je cherche un livre qui *soit écrit* en russe
- (1b) Je cherche un livre qui *est écrit* en russe
- (2) Il doute que Marie *viene*
- (3) Il croit que Marie *a tort*.

À l'indicatif (1b), l'antécédent caractérisé par la relative est posé comme spécifique (Kampers-Manhe, 1991 : 231). Le livre recherché existe. Au subjonctif (1a), l'ensemble antécédent-relative est indéfini, non spécifique.

D'autre part, cette position de dépendance syntaxique renforce le lien de dépendance sémantique du mode avec le contexte. Le sens des éléments grammaticaux

<sup>1</sup> Chaque énoncé attesté est suivi d'indications relatives au locuteur qui l'a produit : sexe (H pour homme, F pour femme), âge approximatif, région d'habitation, profession, lieu ou contexte de production de l'énoncé.

est effectivement beaucoup plus tributaire du contexte dans lequel ils sont insérés que ne l'est celui des unités lexicales. Les contextes d'emploi du subjonctif étant nombreux, l'unicité de la valeur pourrait se dérober sous la diversité sémantique des éléments recteurs.

De ces contraintes linguistiques résultent différentes analyses. Nous en discuterons essentiellement deux, celle du vide sémantique, et celle de la multiplicité des valeurs. Enfin, partant de la nécessité théorique saussurienne qu'à un signe<sup>2</sup> correspond une valeur, nous défendrons l'idée selon laquelle le subjonctif conserve un sens lorsqu'il est imposé par le contexte et qu'une *restriction de coexistence* est instaurée entre l'élément recteur et le mode. Puis nous proposerons une possible définition de la valeur de ce mode, par opposition à l'indicatif. Cette valeur peut rendre compte de la diversité des emplois du subjonctif<sup>3</sup>.

### I.1. Le vide sémantique

Si globalement, chacun s'accorde à reconnaître que le subjonctif participe de l'expression d'une valeur dans (1a), c'est-à-dire lorsqu'il fait l'objet d'un choix, la question est plus délicate dans (4) :

- (1a) Je cherche un livre qui *soit écrit* en russe  
 (4) Il aimerait qu'elle *soit* présente.

Le subjonctif étant ainsi imposé par le contexte, certains en concluent qu'il est dépourvu de sens, qu'il n'est qu'un outil de transposition (Bally 1932 : 182), une servitude grammaticale (Gougenheim, 1938 : 191), une marque de subordination sans valeur propre :

Par suite de l'absence de choix dans la plupart des cas où le subjonctif s'emploie, le mode est à peu près dépourvu d'une valeur propre. Dans une phrase telle que *C'est dommage qu'il soit venu* la fonction du subjonctif est, du point de vue sémantique, nulle, ou, pour le moins redondante. Aussi la phrase non admise par le bon usage *C'est dommage qu'il est venu* exprime-t-elle exactement la même chose [...]. Dans notre exemple, il s'agit donc d'une servitude grammaticale, qui n'exprime rien sur le plan des signifiés (Schogt 1968 : 51-2).

Il est, comme on le dit parfois, une « servitude grammaticale » ou une simple nécessité morphologique, sans laquelle l'énoncé serait compréhensible, mais ne serait pas considéré comme véritablement français (Touratier 1996 : 171-2).

<sup>2</sup> Dans cet article, nous ne traiterons pas la question du statut linguistique du subjonctif. On se limitera à discuter l'application de la neutralisation aux emplois du subjonctif imposés par le contexte linguistique (*Il veut qu'elle parte*). On considère que le subjonctif est une unité linguistique, dotée d'un signifiant et d'un signifié.

<sup>3</sup> Partir des travaux sur le temps de Guillaume (1929) a constitué une étape décisive dans le cheminement de notre réflexion sur l'établissement d'une valeur du subjonctif et d'une classification des divers contextes dans lesquels il peut être employé.

Lorsque le subjonctif est inscrit dans la dépendance d'un élément recteur, son statut d'unité linguistique semble remis en cause. Dans le cadre de la linguistique fonctionnelle, le statut d'unité de la langue repose sur les concepts d'opposition paradigmatic et de choix. Cet héritage de la linguistique pragoise a pour conséquence de considérer que le subjonctif est à la fois un monème lorsqu'il fait l'objet d'un choix ((1a) et (1b)) et une contrainte formelle dès que la possibilité de choix s'annule (4). C'est l'analyse que proposent Bentolila (1998 : 31) ou Touratier (1996 : 172). Formellement présent dans *Il aimerait qu'elle soit présente*, le subjonctif n'en serait donc pas pour autant une unité. En termes d'information, le subjonctif n'apporterait rien qui ne soit déjà véhiculé par le sens de l'élément recteur (Martinet, 1968 : 13-4). Par exemple, le subjonctif dans (4) est automatique, redondant et prévisible par rapport à *aimerais* qui l'impose dans la proposition. Il n'y aurait pas de valeur là où il n'y a pas opposition.

L'opposition entre le subjonctif et l'indicatif serait suspendue, ce qui pourrait être comparé au phénomène de *neutralisation*, initialement développé en phonologie par Troubetzkoy, comme le soutient Lampach (1957 : 194-6). Or, la neutralisation implique à la fois que l'absence de choix soit interprétée comme une *a-fonctionnalité* et que l'on puisse dégager un *archimonème*, c'est-à-dire dégager une valeur commune au subjonctif et à l'indicatif, la neutralisation opérant entre des unités présentant une base commune. Cette base semble impossible à trouver, puisqu'il n'y a plus de traits de sens. Selon nous, la suspension d'opposition entre le subjonctif et l'indicatif dans certains contextes est le résultat d'une *restriction de coexistence*, ce qui remet en cause l'hypothèse de la neutralisation, comme le conclut également C. Feuillard (2008 : 361-7). Ce point de vue accorde une place plus importante au sens, aux rapports syntagmatiques, et considère que le subjonctif conserve sa signification lorsqu'il est imposé par le contexte. Il existe une relation étroite, un lien sémantique évident entre un élément de la proposition principale et le choix ou non du subjonctif affectant le noyau secondaire. Le subjonctif qui affecte un noyau secondaire est principalement associé à la valeur du noyau dont il est l'expansion. Le subjonctif dans une proposition est ainsi impliqué par le sens de certains éléments recteurs. Dans *Il aimerait qu'elle soit présente*, la présence d'*aimerais* implique, par sa valeur de souhait, celle du subjonctif, qui marque la non-assertion du contenu de la proposition, puisque le souhait place un procès<sup>4</sup> dans le champ de la potentialité. Rien n'indique si la personne attendue sera là. Nous postulons donc qu'il y a *restriction de coexistence* entre *aimerais* et l'indicatif. *Savoir*, dans *Je sais qu'il est là* par sa valeur de certitude, implique l'indicatif qui indique que le contenu de la proposition est asserté. L'assertion et la non-assertion sont respectivement supposés par *aimer* et *savoir*, ce qui rend sémantiquement incompatibles l'indicatif avec *aimerais* et le subjonctif avec *croire*. Cette relation entre *aimerais* et le subjonctif, ou entre *savoir* et l'indicatif est qualifiée d'*attraction sémantique*, comme C. Feuillard le propose (2008 : 366). On retrouve le même phénomène de restriction de coexistence dans les propositions relatives : pour

<sup>4</sup> Lorsque nous employons *procès*, nous nous référons généralement au procès auquel renvoie le verbe de la proposition subordonnée.

certaines d'entre elles, le choix modal peut ne plus être autorisé en raison du contexte. L'indicatif est alors imposé. Ainsi, il suffit de modifier par exemple le verbe principal pour que le choix du subjonctif ou de l'indicatif se voie restreint :

- (1a) Je cherche un livre qui soit écrit en russe
- (1b) Je cherche un livre qui est écrit en russe
- (1c) \*J'ai un livre qui soit écrit en russe
- (1d) J'ai un livre qui est écrit en russe.

Le verbe *avoir* introduit un énoncé descriptif, assertif et indique un état de fait (*avoir, posséder, exister*). La relative déterminative spécifie l'objet de la possession (*un livre*). Cet objet ne peut donc pas être indéterminé. Le subjonctif est exclu. Les deux monèmes en coexistence, le verbe de la proposition principale (*avoir*) et le subjonctif dans la proposition subordonnée sont sémantiquement incompatibles.

Le subjonctif possède des caractéristiques sémantiques propres qui rendent la commutation inopérante dans des contextes déterminés. La valeur du subjonctif est certes moins perceptible dans *Il doute que Marie vienne* que dans *Je cherche un livre qui soit écrit en russe* mais l'impossibilité de remplacer le subjonctif par l'indicatif dans certains contextes (*\*Je doute qu'il est là*) montre que leur valeur respective n'est pas nulle. Le subjonctif n'est donc pas dépourvu de sens lorsqu'il apparaît en coexistence avec un élément recteur. En ce qui concerne le subjonctif, qui est le plus fréquemment employé comme noyau de proposition (et non de phrase), une partie de ses emplois se trouve dans un contexte de dépendance syntaxique. Le subjonctif peut ainsi subir des contraintes sémantiques qui limitent ses possibilités d'opposition.

Il semble alors difficile de soutenir que dans les contextes étudiés il y a neutralisation. L'absence de choix entre le subjonctif et l'indicatif révélerait plutôt une relation de dépendance sémantique forte. Le subjonctif, pour autant qu'il est contraint par un élément de la principale, n'en perd pas son propre signifié : « N'est-ce pas précisément sa valeur sémantique de virtualité qui fait obstacle à son extension dans les contextes où le procès ne peut être virtuel ? » (Mailhac 2000 : 240). Et cette absence de choix ne peut se traduire systématiquement pas une absence d'information (Confais 1990 : 325)<sup>5</sup>.

## I.2. La multiplicité des valeurs

Face aux descriptions a-sémantiques (par exemple, Gross 1978 considère que le subjonctif n'est pas sémantiquement prévisible), d'autres recherchent un ou des noyau(x) sémantique(s) englobant et permettant de rendre compte de la totalité des emplois du subjonctif.

<sup>5</sup> Pour finir, il est essentiel de ne pas voir dans la possibilité d'alternance de l'infinitif avec le subjonctif et avec l'indicatif, un argument pour conclure que la valeur du subjonctif et de l'indicatif serait nulle. Voir par exemple Ruwet (1984) qui détermine des contraintes sémantiques à cette alternance.

L'un des écueils de la description serait d'attribuer au subjonctif des valeurs qui ressortissent au contexte linguistique, et non sa propre valeur. Le subjonctif n'exprime donc ni le doute, ni la volonté, ni le souhait.

D'un point de vue sémantique, les modalités sont regroupées en divers ensembles, notamment dans la continuité des réflexions des logiciens : déontiques, aléthiques, épistémiques. À ces modalités logiques, on peut ajouter les modalités affectives ou appréciatives, telles que la joie, le souhait, la crainte (Le Querler, 1996 : 85-94), ainsi que les évaluatifs (*il est bon (que), il est mauvais (que)*). Le subjonctif peut être employé avec certaines de ces modalités (incertitude, souhait, permission, possibilité, nécessité, etc.), mais ces dernières peuvent également être prises en charge par d'autres unités. Par exemple, pour exprimer une éventualité, différentes possibilités linguistiques sont disponibles :

- (5a) Je veux que tu sois reposé
- (5b) Si tu te reposais, tu serais en forme
- (5c) Tu pourrais te reposer
- (5d) Repose-toi et tu seras en forme.

Lorsque la notion de modalité est envisagée sous l'angle de la sémantique, elle ne s'avère pas pertinente pour établir la valeur du subjonctif, sous peine de conduire à un éclatement de cette valeur.

## II. PROPOSITION DE VALEUR DU SUBJONCTIF ET DE L'INDICATIF

Le subjonctif indique que le contenu d'une proposition n'est pas asserté. Une proposition est assertée lorsqu'elle est posée comme vraie, et que son contenu est pris en charge. L'assertion peut prendre forme dans une phrase affirmative (*Je crois qu'il viendra*), négative (*Elle ne croit pas qu'il viendra*) ou interrogative (*Crois-tu qu'il viendra ?*). Le subjonctif est donc un « signal de non assertion » (Confais 1990 : 333). Confais considère alors que le procès exprimé au subjonctif ne fait pas, en termes d'actes de langage, l'objet d'une déclaration : « Le SUBJ sert à annuler ou à désamorcer le potentiel déclaratif de la séquence concernée » (1990 : 337). À titre d'illustration, le locuteur n'asserte pas que Marie est venue dans (6), mais exprime en premier lieu sa joie, dont la cause est la venue de Marie :

- (6) Je suis heureux que Marie soit venue

Au subjonctif, le contenu de la proposition n'est pas asserté, ce qui permet, selon nous, de le *tenir à distance*. Par exemple, dans l'énoncé (7),

- (7) Bien qu'il **soit** amoureux d'elle, il ne veut pas l'épouser

le sens concessif naît du décalage entre un fait (être amoureux) et sa conséquence attendue (un mariage). Le locuteur a tendance à refuser l'existence effective du procès décrit dans la subordonnée et considère le fait d'être amoureux comme une condition

non suffisante pour justifier un mariage. Nous dirons donc que le sentiment amoureux est *tenu à distance*.

Le procès exprimé par le verbe au subjonctif est tenu à distance pour deux raisons, comme le propose également Confais :

1) La réalisation du procès exprimé par le verbe subordonné est conçue comme incertaine (2) ou comme seulement possible (8), (9). Le contenu de la proposition n'est pas assumé. L'indicatif, quant à lui, marque que l'énonciateur assume ce contenu (10). Le contenu d'une proposition est donc pris en charge par un énonciateur.

- (2) Il doute que Marie vienne
- (8) Il est possible que Marie vienne
- (9) Il veut que Marie vienne
- (10) Il est vrai que Marie viendra.

2) Le procès est conçu comme certain (6a), (6b). Cependant, le contenu de la proposition n'est pas l'objet de communication. Il est thématiqué.

- (6a) Je suis heureux que Marie vienne
- (6b) Je suis heureux que Marie soit venue.

Il s'avère alors possible de répartir les emplois du subjonctif selon cette dichotomie, et notamment à partir du trait de certitude [*certain*] qui renvoie à la façon dont est conçu le contenu de la proposition à travers le sens de l'élément recteur. Nous établissons deux catégories d'emplois, que nous proposons de nommer :

— *L'issue incertaine du procès* : le procès exprimé au subjonctif présente le trait de sens [*-certain*] (2) ou [*øcertain*] (8), (9). Dans ce dernier cas, le trait de certitude n'est pas pertinent pour décrire le procès.

— *Les évaluatifs* : le procès exprimé par le verbe au subjonctif présente le trait [*+certain*] (6).

Le subjonctif ne peut s'opposer à l'indicatif que dans le cadre de l'issue incertaine du procès, comme dans les propositions relatives (1a) et (1b), et dans certaines complétives. Selon la norme standard, ces possibilités oppositionnelles sont nulles avec les évaluatifs.

Ce classement repose sur la façon dont est conçu un procès par un énonciateur et non directement en référence à sa réalisation effective. L'emploi modal est indépendant de la réalisation ou de la non-réalisation du procès exprimé par le verbe. Le subjonctif n'est donc pas le mode du non réel, de l'imaginé, de l'incertain, comme le montrent les exemples où le contenu de la subordonnée est factuel (7), (11), (12). Et inversement, l'indicatif peut être employé lorsque ce contenu n'est pas factuel (13), (14). Il n'est donc pas le mode du réel :

- (11) Je regrette qu'elle soit partie
- (12) Le fait que tu sois présent me ravit

- (13) J'espère qu'il reviendra  
 (14) Je pense qu'il reviendra tout à l'heure.

Par ailleurs, les sémanticiens travaillant dans une perspective logique, et notamment R. Martin, ont bien noté que la vérité assertée n'est pas nécessairement la vérité ou la réalité observée. Le niveau linguistique est distinct du niveau référentiel. Les Gaulois assertaient effectivement (15) :

- (15) La Terre est plate.

Notons néanmoins que certains emplois du subjonctif s'inscrivent dans ce cadre réel (16a), (17) / non réel (16b), (8) :

- (16a) Je cherche un vélo qui *est* tout-terrain  
 (16b) Je cherche un vélo qui *soit* tout-terrain  
 (17) Je vois que tu *as terminé* d'écrire ta chanson  
 (8) Il est possible que Marie *vienne*.

Dans les relatives (16), l'indicatif procure le sentiment de réalité, donne l'idée d'un référent identifiable, doté d'une existence, et le subjonctif procure le sentiment de non réalité, d'un référent non identifiable, souhaité. Ainsi cette opposition réel / non réel a une validité relative puisqu'elle est justifiée dans certains contextes, mais n'est pas apte à rendre compte de l'ensemble des emplois du subjonctif et de l'indicatif.

L'emploi modal défini comme renvoyant à la façon dont on conçoit un procès implique que les deux modes, autant le subjonctif que l'indicatif, convoquent la *subjectivité* de l'énonciateur, ce dernier se positionnant par rapport au contenu de la proposition. La subjectivité, opposée à l'objectivité<sup>6</sup>, renvoie aux marques du sujet parlant dans le discours, à « la capacité du locuteur à se poser comme « sujet » » (Benveniste 1966 : 259) (*je, ici, maintenant*). Pour Bally, un énoncé se compose d'un *dictum* — contenu représenté — et d'un *modus* — opération psychique — ayant pour objet le dictum. Dans (18),

- (18) Je crois que Paul partira.

*je crois* est le *modus*, qui contient la *modalité crois*, et *que Paul partira* est le *dictum*. L'expression de la subjectivité, de l'attitude de celui qui parle face à ce qu'il énonce est prise en charge par les modalités<sup>7</sup>, c'est-à-dire :

la forme linguistique d'un jugement intellectuel, d'un jugement affectif ou d'une volonté qu'un sujet pensant énonce à propos d'une perception ou d'une représentation de son esprit (Bally 1932 : 38).

Parmi la diversité des modalités, on dénombre notamment les verbes modaux (*devoir, pouvoir, etc.*), des adverbes (*heureusement, peut-être, certainement, etc.*), le

<sup>6</sup> À l'exception de certains énoncés, comme les énoncés descriptifs, tels que *Le placard est ouvert* ou *L'eau frémit*, un énoncé n'est pas objectif, c'est-à-dire neutre, impartial.

<sup>7</sup> La modalité peut être explicite (*Il est vrai que tu as raison*) ou implicite et exprimée dans le *dictum* (*Tu as raison / Ton exercice est faux*).

mode, etc. Ainsi, le subjonctif est une des marques de la présence du sujet parlant dans son énoncé, une marque qui participe à l'expression de la subjectivité du sujet parlant, au même titre que l'indicatif. En conséquence, la position du sujet parlant se manifeste aussi bien dans (19a) à l'indicatif que dans (19b) au subjonctif :

- (19a) Je crois que les souris veulent danser  
 (19b) Je doute que les souris veuillent danser.

Que l'on énonce une certitude ou un doute, l'empreinte du sujet est nécessairement présente. Aussi, pour Benveniste :

Dans son tour syntaxique comme dans son intonation, l'assertion vise à communiquer une certitude, elle est la manifestation la plus commune de la présence du locuteur dans l'énonciation (1970 : 16).

Une valeur étant oppositionnelle, le subjonctif ne peut donc être le mode de la subjectivité.

Dans les lignes qui suivent, nous souhaiterions montrer que l'usage du mode, et notamment du subjonctif, contribue à l'expression d'un point de vue, comme le précisent Ducrot ou Rabatel (2005 : 115), mais surtout qu'il traduit un positionnement discursif dans une situation co-énonciative.

### III. MODE ET NEGATION D'UN VERBE D'OPINION

#### III.1. Issue incertaine du procès et expression du point de vue

Une partie des éléments qui régissent le subjonctif sont classés dans l'*issue incertaine du procès*. Cette catégorie rassemble des procès qui, linguistiquement, ne sont pas posés comme vrais. Le contenu de la proposition au subjonctif n'est alors pas pris en charge (Confais 1990 : 320, Soutet 2000 : 59-60), la prise en charge pouvant être définie comme « le fait d'assumer le contenu propositionnel d'un propos comme vrai » (Rabatel 2009 : 76). Au sein de cette catégorie, nous établissons trois sous-ensembles :

— *Attente de réalisation ou de non-réalisation* : le locuteur ne se prononce pas sur les chances de réalisation du contenu de la subordonnée. Il ne donne pas son avis, mais il exprime ses attentes quant à cette réalisation. Au moment où l'énoncé est produit, la réalisation ou la non-réalisation relève du champ des possibles qui est devant soi, comme dans l'énoncé (20) :

- (20) Paul veut que Marie parte.

Sont ici compris les éléments recteurs qui expriment la volonté (*vouloir (que)*), le but (*pour que*), la nécessité (*il faut (que)*), le souhait (*souhaiter (que)*), l'interdiction (*refuser (que)*), etc.

— *Possible neutre* : ce possible est considéré comme un point de repère où sont égales les chances de réalisation du procès subordonné et celles de non-réalisation. La

réalisation du procès n'est alors conçue ni comme certaine, ni comme incertaine. Il s'agit d'une sorte de point de neutralité où l'avis, les attentes du locuteur ne s'expriment pas. Ce groupe rassemble notamment des verbes ou des constructions de type impersonnel (possibilité (*il est possible (que), il se peut (que)*)). La neutralité serait alors exprimée par l'absence de pronom personnel :

(21) Il semblerait que Marie soit souffrante.

— *Avis négatif de réalisation* : le locuteur peut interroger les chances de réalisation du contenu de la proposition subordonnée et les considérer comme négatives. Il accentue alors la possibilité de non-réalisation du procès :

(22) Je doute que Marie parte.

Le procès est alors conçu comme incertain [–certain] avec les éléments rec-teurs de doute (*douter (que), il est peu probable (que)*), de négation (*nier (que)*) ou d'inexistence (*non que*).

Dans cette section de l'article, nous travaillons exclusivement sur les emplois du subjonctif qui s'inscrivent dans le possible neutre et l'avis négatif de réalisation, c'est-à-dire sur ce qui correspond à l'*échelle de certitude* de Confais (1990 : 327-8). Ces deux catégories recouvrent les emplois du subjonctif suite à un élément rec-teur dont ne transparait de l'énonciateur que son doute quant au devenir d'un procès. Ce possible est dénué d'affectivité (et non pas dénué de subjectivité) dans le sens où l'énonciateur ne transmet par exemple ni son plaisir ni sa douleur.

Ces emplois du subjonctif s'inscrivent sur une échelle<sup>8</sup> prenant son départ dans le « 100% exclu »<sup>9</sup> (*il est exclu, il est faux*) pour atteindre son point culminant qui est le « 100% sûr »<sup>10</sup> (*savoir, voir*), domaine de l'indicatif. Le point de passage entre le [–certain] et le [+certain] est celui du possible neutre (*il est possible (que)*). En deçà, on trouve les emplois du subjonctif dans ce que nous avons nommé *avis négatif de réalisation*. Au-dessus, on trouve les emplois de l'indicatif. Le procès y est alors posé comme relevant d'une réalisation certaine, qu'elle soit constatable (23) ou qu'elle soit conçue comme ayant de fortes chances de se réaliser (24) :

(23) J'ai vu qu'il était parti ce matin

(24) Il est certain qu'il sera parti demain.

Le subjonctif et l'indicatif s'opposent alors selon le trait de certitude : [–certain] vs [+certain]. Un débat sur la valeur de vérité (vrai / faux) du contenu de la proposition s'amorce donc ici.

<sup>8</sup> Cette échelle de certitude est schématisée dans la suite de l'article.

<sup>9</sup> Il faut comprendre « 100% exclu » comme : la réalisation de *p* est non certaine pour le locuteur (*Il est faux que tu aies réussi cet examen*).

<sup>10</sup> Il faut comprendre « 100% sûr » comme : la réalisation de *p* est sûre pour le locuteur (*Je suis sûr que tu réussiras cet examen*).

Dans une structure affirmative, l'emploi des deux modes permet à l'énonciateur de se positionner par rapport à ce qu'il dit (degré de certitude, prise en charge). On oppose effectivement le contenu d'une proposition pris en charge et assumé à l'indicatif à un contenu non pris en charge au subjonctif. Concevoir le procès comme non certain explique qu'il soit tenu à distance et non asserté avec le subjonctif. Notons qu'ici, il n'est pas possible d'opposer dans un même contexte le subjonctif et l'indicatif après un élément recteur qui s'inscrit dans le possible neutre ou dans l'avis négatif de réalisation.

On verra que dans une structure négative, le mode permet de spécifier un positionnement énonciatif ou bien vis-à-vis d'autrui, ou bien centré sur soi-même, selon le mode employé. Le subjonctif est en effet susceptible de s'opposer à l'indicatif lorsqu'il s'inscrit dans la dépendance de certains éléments recteurs affectés d'une négation. Le choix modal confère alors un sens différent à l'énoncé. La réflexion sera menée à partir du verbe *croire*. Le mode peut alors jouer un rôle argumentatif et marquer le contraste entre deux points de vue, par exemple entre celui du locuteur et celui d'un énonciateur. On verra donc que le mode donne des indications sur la position discursive du locuteur.

Rappelons que le locuteur, « responsable de l'acte de production » d'un énoncé (Charaudeau 1983 : 44), met en scène un ou plusieurs énonciateurs porteurs de points de vue. Charaudeau différencie le *je* sujet communicant qui émet un énoncé et le *je* sujet énonçant (énonciateur). On assiste alors à un dédoublement du *je*. Ducrot distingue ainsi le locuteur et l'énonciateur :

le locuteur présente une énonciation — dont il se déclare responsable — comme exprimant des attitudes dont il peut refuser la responsabilité. Le locuteur parle au sens où le narrateur raconte, c'est-à-dire qu'il est donné comme la source d'un discours. Mais les attitudes exprimées dans ce discours peuvent être attribuées à des énonciateurs dont il se distancie — comme les points de vue manifestés dans le récit peuvent être ceux de sujets de conscience étrangers au narrateur (Ducrot 1984 : 208).

Comme nous le verrons, l'énonciateur auquel on attribue un point de vue et qui prend en charge une proposition peut être :

1) le locuteur : c'est-à-dire celui qui assume l'ensemble de l'énoncé. Lorsque le sujet du verbe principal est à la première personne du singulier, comme dans (25) :

(25) Je crois que Marie est souffrante.

Le locuteur est celui qui prend en charge la totalité *Je crois que Marie est souffrante*. Il s'agit du *je* énonciateur. Le sujet parlant peut également être distinct de l'énonciateur *je* dont il rapporte les propos à P1 :

(26) Pierre a dit, je crois que Marie est souffrante.

2) le sujet du verbe principal : il est responsable du contenu de la proposition subordonnée. Paul assume le procès *Marie être souffrante* dans (27) :

(27) Paul croit que Marie est souffrante.

Lorsque le sujet du verbe principal n'est pas *je*, le locuteur et l'énonciateur sont distincts.

Cette dissociation selon l'instance qui est à la source d'un point de vue et la possibilité, dans un même énoncé, de laisser transparaître le point de vue de plusieurs énonciateurs est une prémisse des théories polyphoniques (Nølke, 1985), lesquelles analysent un énoncé comme la superposition de plusieurs voix, comme la disjonction des points de vue. L'indicatif et le subjonctif peuvent alors être des marques d'accord ou de désaccord.

### III.2. *Ne pas croire (que)* et le subjonctif

L'emploi des modes avec les idées que nous avons classées dans le *possible neutre* et *l'issue incertaine du procès* a été positionné le long d'un continuum. La frontière entre le subjonctif et l'indicatif est celle du possible et du probable. Le long de cette ligne, on s'attache à indiquer la façon dont est envisagé le procès décrit par le verbe subordonné à travers l'élément recteur. On évalue les capacités de réalisation ou de non-réalisation d'un procès. Par exemple, bien que situé dans le futur, le contenu de la proposition subordonnée est conçu comme vraisemblable dans l'énoncé (28) à l'indicatif [+*certain*], il est conçu comme incertain dans l'énoncé (29) avec le subjonctif [-*certain*] :

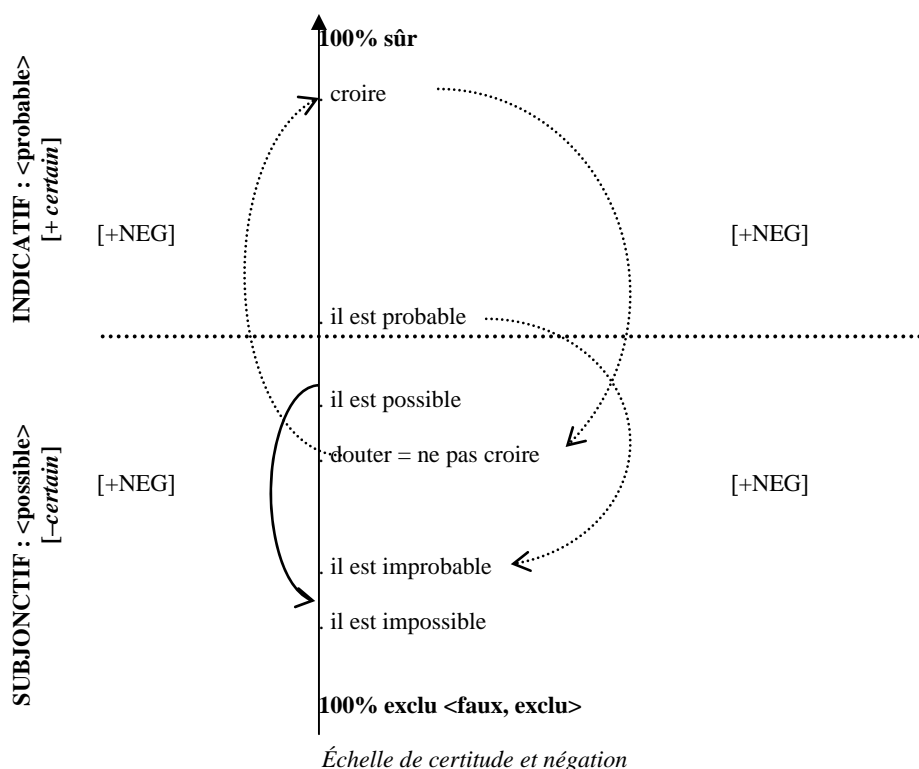
- (28) Je pense que Marie viendra  
 (29) Je doute que Marie vienne.

Aussi, le sens de certaines unités linguistiques, et plus précisément la négation, peut modifier la répartition des éléments recteurs sur ce continuum, pouvant entraîner une conséquence sur l'emploi modal. C'est par exemple le cas avec la négation d'un verbe de croyance (*ne pas croire (que)*, *ne pas penser (que)*). La négation peut transformer une idée de certitude en une idée d'incertitude. Le subjonctif, au départ exclu dans la structure affirmative (30a), peut alors être employé (31a), et même s'opposer à l'indicatif (31b) :

- (30a) \*Marie croit que Paul *soit* un homme honnête  
 (30b) Marie croit que Paul *est* un homme honnête  
 (31a) Marie ne croit pas que Paul *soit* un homme honnête  
 (31b) Marie ne croit pas que Paul *est* un homme honnête.

Lorsque le verbe *croire* est nié, il est transféré dans le champ de l'incertain [-*certain*], donc dans le domaine du subjonctif. Nous proposons d'illustrer ce jeu de bascule par le schéma<sup>11</sup> qui suit :

<sup>11</sup> Notre schématisation est inspirée de l'*échelle de valeur de certitude* dont parle Confais.



Cette illustration montre bien que le mode change lorsque est modifiée la représentation qu'a un énonciateur des capacités de réalisation d'un procès. Dès lors, transformer une idée de certitude (certitude *affirmer (que)*, *être certain (que)*, etc., opinion *croire (que)*, *penser (que)*, *prétendre (que)*, etc.) en une idée d'incertitude par le biais d'une négation (*ne pas croire (que)*, *ne pas être certain (que)*) participe de l'expression du doute. Ainsi l'énoncé (31a) est l'équivalent de l'énoncé (32) :

(31a) Marie ne croit pas que Paul **soit** un homme honnête

(32) Marie **doute** que Paul **soit** un homme honnête.

La négation porte sur l'élément recteur, sur l'idée de certitude. Le contenu de la proposition est ainsi sous la dépendance du doute, il n'est pas pris en charge, à l'instar de Martin pour qui

le mode subjonctif apparaît quand la négation porte sur l'idée même de certitude et l'inverse en une idée d'inexistence probable : [NEG (CERT)]  $p$  = INCERTITUDE ( $p$ ) (1983 : 135).

Ainsi nié, le contenu de la proposition est remis en cause, et n'est plus conçu dans sa probabilité de réalisation comme il l'est avec l'indicatif (30b). Dans le domaine du doute, le subjonctif peut être employé.

### III.3. *Ne pas croire (que) et l'indicatif*

Dans ces contextes où le mode est inscrit dans la dépendance d'un verbe de croyance affecté d'une négation, le subjonctif et l'indicatif s'opposent. Le subjonctif indique l'incertitude du sujet du verbe principal face au contenu de la proposition subordonnée, comme dans (31a). L'indicatif a, quant à lui, un rôle argumentatif de réfutation de l'opinion d'un tiers (Soutet, 2000 : 83) :

(31b) Marie ne croit pas que Paul **est** un homme honnête

Cet énoncé à l'indicatif (31b) signifie « Paul est un homme honnête. Le locuteur (ou un tiers) le croit, mais Marie non ». L'assertion *Paul est un homme honnête* n'est pas partagée par Marie, alors que le locuteur (ou un tiers) la présuppose vraie. Le contenu de la proposition est posé comme étant assumé par quelqu'un. La négation ne modifie pas le présupposé de l'énoncé affirmatif (Paul est un homme honnête). L'indicatif permet donc d'établir un contraste entre deux points de vue, ce que l'on retrouve par exemple dans un énoncé comme (33) :

(33) Je ne crois pas qu'il est stupide. (mais) il est simplement paresseux

À l'indicatif<sup>12</sup>, la négation ne porte plus sur l'idée de croyance, mais sur la phrase. La portée de la négation est dirigée sur *homme honnête* et non sur *croire*. Martin explique la différence sémantique par un ordonnancement différent des opérations ; Pour lui,

le mode indicatif apparaît quand l'idée négative porte sur la phrase entière, préalablement construite ; soit NÉG [CERT (*p*)] » (1983 : 135).

Nous pouvons schématiser les énoncés (31a) et (31b) respectivement par :

(31a) Nég. (certitude) + Paul-homme honnête → doute (Paul - homme honnête n'est pas pris en charge)

(31b) Nég. (certitude : Paul-homme honnête) → réfutation (Paul - homme honnête est pris en charge).

<sup>12</sup> Si *Marie ne croit pas que Paul est un homme honnête* peut être paraphrasé par *Marie croit que Paul n'est pas un homme honnête*, où la proposition *Paul n'est pas un homme honnête* est posée comme vraie, cette interprétation est secondaire. En effet, le sens premier de l'énoncé est, comme nous l'avons signalé, négatif, réfutatoire (selon Marie, la proposition *p* n'est pas vraie), et non pas le sens positif (selon Marie, la proposition *non p* est vraie). C'est une conséquence possible de la première interprétation. *Marie ne croit pas que Paul est un homme honnête* n'est peut-être pas l'équivalent strict de *Marie croit que Martin n'est pas un homme honnête*. Marie pourrait refuser, par exemple, le qualificatif *honnête* pour définir Paul et préférer le qualificatif d'homme *droit* (*Paul n'est pas un homme honnête mais droit*).

À l'indicatif, la proposition a une valeur de vérité (Martin 1983) dans différents univers, que ce soit dans celui d'un énonciateur renvoyant au locuteur ou à un tiers, comme dans l'énoncé (31b), ou dans l'univers d'un énonciateur et non dans celui du locuteur, comme dans (34), signifiant « Quelqu'un m'a dit et croit que Paul est un homme honnête mais moi, je ne le crois pas » :

(34) Je ne crois pas que Paul **est** un homme honnête.

Nous proposons trois types d'indices linguistiques pouvant venir supporter le rôle imputé à l'indicatif :

1) Des éléments tels que *non*, *mais*, *sincèrement*, *personnellement*, ainsi que le dédoublement ou l'anticipation du pronom en fonction sujet *moi*, *je...* qui est ainsi focalisé :

(35) Moi j(e) trouve pas qu'elle *est* vraiment méritée (H, 20-25 ans, émission télévisée)

(36) Non j(e) trouve pas qu(e) Claire *c'est* commun (F, 23 ans, Hauts-de-Seine, étudiante master 1 linguistique, conversation)

(37) Moi sincèr(e)ment j(e) trouve pas qu(e) t(u) *es* méchante (F, 32 ans, Caen, chargée de clientèle dans une banque, conversation)

(38) J(e) trouve pas qu'on *est* excessif personnell(e)ment (H, 62 ans, émission télévisée).

2) Les pronoms *c'(est)*, *ça* : à l'oral, nous postulons que ces pronoms ont un fonctionnement anaphorique. Ils reprennent un contenu qui a été posé :

(39) J(e) pense pas qu(e) *c'est* ça la chanson (H, 45-50 ans, émission télévisée).

3) La situation : l'indicatif pourrait également réfuter une opinion communément admise par les membres d'une communauté, une attente socialement codifiée. Ainsi, dans une université, si l'alarme incendie est déclenchée, il est attendu que les étudiants sortent des salles de cours. L'indicatif peut alors venir réfuter cette habitude et anticiper la parole d'un tiers qui pourrait être « il faut sortir » :

(40) J(e) pense pas qu'i(l) *faut* sortir maint(e)nant (F, 25-30 ans, Hauts-de-Seine, doctorante en linguistique, pendant un TD).

De même, on attend d'un médecin qu'il ait un style particulier, mélangeant à la fois quiétude, assurance et une apparence soignée :

(41) J(e) trouve pas qu'il *a* une allure de méd(e)cin (F, 50-55 ans, Hauts-de-Seine, chargée d'accueil dans une banque, conversation),

ou encore dans un jeu télévisé où l'on élimine le « maillon faible » :

(42) J'ai pas l'impression qu'(il) y *a* vraiment d(e) maillon faible (F, 45-50 ans, émission télévisée *Le maillon faible*).

Le locuteur peut également réfuter sa propre parole :

(43) *Ça m'amuse(e)rait qu'i(l) revienne / mais j(e) pense pas qu'i(l) r(e)viendra* (F, 20-25 ans, interviewée par la télévision dans la rue).

Ces indices marquent la distanciation, l'attitude différenciée qu'exprime le locuteur par rapport au point de vue d'un tiers, à une opinion communément admise ou à une attente socialement codifiée.

On peut désormais mettre en perspective le fonctionnement du mode dans la dépendance de *ne pas croire (que)*. Pour ce faire, la question de la prise en charge du contenu de la proposition se pose eu égard à l'énonciateur et/ou au locuteur. À ce titre, il est important de différencier un sujet d'énoncé de première personne *je* et un sujet de troisième personne *il* ou *elle* :

— *Je crois que Marie a raison ; Il croit que Marie a raison* : le contenu de la proposition *Marie avoir raison* est assumé par le sujet du verbe principal *je* qui est locuteur, et par *il* qui n'est pas le locuteur.

— *Je ne crois pas que Marie ait raison ; Il ne croit pas que Marie ait raison* : le contenu de la proposition *Marie avoir raison* n'est pas pris en charge, il est remis en cause dans le premier cas par le locuteur *je*, et dans le second cas par l'énonciateur *il* (sujet du verbe principal). Dans ce dernier cas, le locuteur n'exprime pas son point de vue, il se contente de rapporter une opinion.

— *Je ne crois pas que Marie a raison* : le locuteur réfute une opinion assumée par un tiers *Marie a raison*.

— *Il ne croit pas que Marie a raison* : le locuteur ou un tiers assume un contenu qui est refusé par un énonciateur *il*.

Le choix du mode confère donc à l'énoncé un sens différent : le subjonctif tient à distance un procès non asserté ; le procès est assumé à l'indicatif par un énonciateur (locuteur, sujet du verbe principal, ou un tiers) :

Contenu de la proposition pris en charge : indicatif	Contenu de la proposition non pris en charge : subjonctif
— <u>Par l'énonciateur (sujet du vb principal)</u> : Marie dit que Paul <i>viendra</i> Marie croit que Paul <i>viendra</i> Marie s'imagine que Paul <i>viendra</i> Marie prétend que Paul <i>viendra</i>	Marie doute que Paul <i>vienne</i> Marie nie que Paul <i>vienne</i> Marie ne croit pas que Paul <i>vienne</i>
— <u>Par l'énonciateur (sujet du vb principal) et par le locuteur</u> : Marie sait que Paul <i>viendra</i>	
— <u>Par le locuteur</u> : Marie ignore que Paul <i>viendra</i> Je sais que Marie <i>fait</i> suivre Paul Paul ne sait pas que Marie le <i>fait</i> suivre	
— <u>Par un tiers</u> : Je ne crois pas que Paul <i>viendra</i>	

Les contextes de négation d'un verbe de croyance sont donc propices à ce que le locuteur positionne son point de vue par rapport au point de vue connu ou supposé de son allocataire ou d'un tiers.

#### IV. VERS UNE MOTIVATION DU NON-STANDARD

##### IV.1. Les évaluatifs et le subjonctif

La catégorie des évaluatifs comprend les éléments recteurs qui expriment par exemple un sentiment (admiration, joie, regret, tristesse, etc., comme *être triste (que)*), un jugement de valeur en termes de « normal / anormal » (*il est normal (que)*, *il est naturel (que)*, etc.), une fréquence (*il est courant (que)*) ou une concession (*bien que*, etc.). La factitivité de l'élément recteur impose de concevoir comme vrai le contenu de la proposition au subjonctif. Par exemple, dans (44) et (45), *être heureux* et *regretter* présupposent la venue de Marie, qui n'est pas discutable :

- (44) Je suis heureux que Marie vienne (soit venue)  
 (45) Je regrette que Marie vienne (soit venue).

Le subjonctif participe à la structuration informative de l'énoncé. En effet, dans (44), l'énonciateur ne se pose pas comme étant à l'origine de l'assertion *Marie venir*. En revanche, il assume l'émotion (*être heureux*) et exprime une appréciation.

D'un point de vue théorique, un énoncé peut être organisé autour de deux composantes, le thème et le rhème, qui contribuent, chacune à un niveau différent, à la construction de l'information<sup>13</sup>. Jan Firbas parle de *dynamisme communicatif* (1964 : 267-80). Le thème est alors l'élément de la phrase qui « apporte le moins d'information, qui intervient le moins dans le dynamisme communicatif » (Combettes 1983 : 32). Touratier définit le thème comme

le point de départ de l'énoncé, c'est-à-dire le tremplin ou l'entrée en matière qui permettent au locuteur d'introduire l'information qu'il entend fournir à l'interlocuteur (Touratier 2000 : 147).

Le support est donc simplement et avant tout un élément informatif (déjà connu ou nouveau, peu importe) que le locuteur pose pour pouvoir introduire l'information que son énoncé est chargé de transmettre » (Touratier 2000 : 149).

En ce qui concerne la proposition au subjonctif, elle endosse le rôle thématique (Nølke 1985, Confais 1990) et tient lieu de support à la proposition qui assume le rôle rhématique (« ce que le locuteur dit à propos du support » (Touratier 2000 : 149)). On retrouve par ailleurs cette thématisation de la proposition au subjonctif lorsqu'elle est placée en tête de phrase :

<sup>13</sup> Certains emplois du subjonctif ont été et sont souvent expliqués au regard de la structure informationnelle d'un énoncé, notamment à partir de l'opposition entre sujet psychologique et prédicat psychologique (Van der Molen 1923 : 24-5), ou à partir de celle entre thème et rhème (Confais 1990).

(46) Que Marie vienne en Normandie est certain.

Ainsi antéposée, on ne connaît pas la teneur sémantique du prédicat, ni si le contenu de la proposition sera ou non pris en charge. Alors, ce contenu n'est pas asser-té.

Dès lors, l'attention du locuteur n'est pas focalisée sur le procès exprimé par le verbe au subjonctif. Le contenu de la subordonnée est placé au second plan par rapport à celui de la principale qui occupe le premier plan au niveau informationnel. En quelque sorte, le subjonctif tient à distance le procès dans la mesure où il cède la place au procès principal qui est le véritable objet de communication (rhème). Preuve en est que si réfutation il y a, la contestation porte sur le sentiment. La valeur de vérité de la proposition subordonnée n'est pas remise en cause :

(47a) Je regrette que Marie parte

(47b) Menteur ! Tu es bien soulagé !

Alors qu'à l'indicatif, le contenu de la proposition est réfutable, il « présente un procès comme objet direct de l' « information » » (Sato, 1974 : 37) :

(48a) Je crois que Marie est partie

(48b) Mais non, elle n'est pas partie !

#### IV.2. Des usages non standard

Dans l'usage quotidien de la langue, on repère des énoncés où l'indicatif concurrence le subjonctif après un élément recteur évaluatif. Nous émettons l'hypothèse que ces usages non standard révèlent un changement dans la structuration de l'information. L'indicatif permettrait un positionnement discursif différent de l'énonciateur, face à son allocutaire.

Les emplois non standard de l'indicatif ont été observés essentiellement dans la dépendance d'un adjectif inséré dans la structure *c'est...que*, comme dans les exemples (49) et (50). Le démonstratif *ce* dans *c'est dommage que Paul parte* est un substitut de la subordonnée *que Paul parte*. *Ce* conserve ses propriétés de pronom, reprend et anticipe le contenu lexical de la subordonnée. Lorsque le subjonctif est dans la dépendance d'un verbe, ce verbe est introduit par *ça* ((51), (52)) :

(49) C'est bête qu'elles *sont* pas couchées (F, 50 ans, Hauts-de-Seine, assistante de direction, conversation)

(50) C'est vraiment sidérant qu'i(ls) *sont* pas foutus de r(e)trouver un ordinateur (F, 16 ans, Hauts-de-Seine, lycéenne, conversation)

(51) Ça empêche pas qu(e) t(u) *as* mal (H, 55 ans, Hauts-de-Seine, dessinateur-projeteur, conversation)

(52) Ça m(e) rassure que nos sentiments *sont* identiques (H, 26 ans, émission télévisée).

La confrontation de deux énoncés permet de faire ressortir la valeur modale de l'indicatif :

- (49a) C'est bête qu'elles soient pas couchées  
 (49b) C'est bête qu'elles sont pas couchées.

Avec le subjonctif (49a), le procès exprimé par le verbe subordonné — *ne pas être couchées* — n'est pas asserté. La proposition est ainsi mise en retrait par rapport à la principale qui assume un rôle thématique. Le véritable objet de communication est le sentiment *c'est bête*. L'énonciateur exprime uniquement une appréciation personnelle. Si au subjonctif, le contenu de la proposition n'est pas l'objet de communication, en le remplaçant par l'indicatif (49b), le contenu de la proposition se voit asserté et constitue alors un objet de communication. L'usage de l'indicatif modifie les informations véhiculées. L'énoncé est ainsi constitué de deux propositions au rôle rhématique, de deux objets de communication : *c'est bête* et *elles ne sont pas couchées*. L'indicatif serait employé afin d'informer l'allocutaire du contenu de la subordonnée (contenu inconnu, ou connu et rappelé). L'assertion serait utilisée comme vecteur d'une information. Le procès subordonné, qui aurait été tenu à distance avec le subjonctif, est ainsi mis au même niveau que le fait exprimé dans la principale. Le locuteur ne se contente plus d'exprimer son point de vue *c'est bête* (49a), mais adapte son dire aux connaissances qu'il prête à son allocutaire. L'énoncé devient donc également descriptif (49b). Inversement, avec le subjonctif *soient*, le locuteur ne prend pas en compte la représentation de l'allocutaire.

En fonction objet du verbe principal, *ça* anticipe également le contenu de la subordonnée. L'indicatif non standard informe du contenu référant à *ça* :

- (53) J(e) trouve ça incroyable qu'on *est* obligé d(e) faire ça (F, 23 ans, Lyon, étudiante master 1 linguistique, conversation)  
 (54) J(e) trouve ça bizarre qu'elle *est* pas dans mon portefeuille (F, 25-30 ans, Hauts-de-Seine, dans un centre de bronzage).

Dans (54), la locutrice cherche sa carte bancaire pour régler un achat. L'indicatif lui permet d'informer la caissière qu'elle ne trouve plus son moyen de paiement.

La structure syntaxique d'une phrase permet de poser le contenu de la proposition subordonnée comme objet de communication. C'est le cas avec la structure pseudo-clivée *ce qui...c'est que* :

- (55) C(e) qui est bizarre c'est que / j(e) m'en *souviens* alors qu(e) j'avais les yeux fermés (F, 22 ans, émission télévisée *Ça se discute*).

Cette analyse peut être appuyée par celle que proposent Damourette et Pichon de l'énoncé :

- (56) Ce qui m'ennuie, c'est qu'il ne dort pas.

L'attention est focalisée sur le fait de ne pas dormir avec l'indicatif *dort*, sur l'inquiétude avec le subjonctif *dorme* :

la locutrice apprend aux interlocuteurs que son enfant ne dort pas, et explique par là qu'elle ne puisse pas encore sortir. L'ennui consiste simplement à ne pas encore pou-

voir sortir. [...] si Mme EJ avait jugé inquiétante l'insomnie de l'enfant, et que son ennui fût provenu de là, elle aurait dit : « ce qui m'ennuie, c'est qu'il ne dorme pas ». Car l'insomnie aurait été posée comme connue, et son effet affectif seulement envisagé (Damourette & Pichon 1936 : 528).

En même temps, l'usage non standard du subjonctif dans un contexte de certitude (et non plus évaluatif) met en évidence le procès exprimé par le verbe principal, soit l'exemple emprunté à Damourette et Pichon :

- (57) J'ai déjà fait ma prépa de Catulle pour vendredi prochain ; comme ça, je serai sûre qu'elle *soit* faite.

Mlle AU ne porte pas son attention sur le fait que sa préparation de Catulle sera en effet faite, mais sur la certitude qu'elle en a. Le fait subordonné lui-même apparaît dès lors au second plan sans affirmation propre, ce qui explique que le subjonctif soit venu aux lèvres de cette locutrice (Damourette et Pichon 1936 : 553).

En mettant en évidence le contenu de la proposition principale, le subjonctif, standard (58) ou non standard ((57), (59)), témoigne donc d'un positionnement égo-centré du locuteur :

- (58) C'est incroyable qu'i(ls) *soient* toujours là quoi (F, 53 ans, auditrice émission radiophonique Les auditeurs ont la parole)  
 (59) C'est évident qu(e) tu *connaisses* (F, 26 ans, Essonne, assistante de direction, conversation).

Dans l'énoncé (59), le subjonctif marque la distance entre le point de vue du sujet parlant et le contenu posé dans la proposition subordonnée. Par le subjonctif, le locuteur mettrait en doute ladite connaissance. Le subjonctif sert alors à marquer la distanciation des points de vue. Le contenu de la subordonnée est comme laissé dans l'ombre, volontairement non asserté, ce qui est une façon de ne pas tenir compte de la position de l'autre. Cette distanciation entre deux points de vue peut ensuite contribuer à l'expression de l'ironie (59), (60) :

- (60) Il est certain qu'il *soit* nécessaire de cultiver une (bonne) dose de cynisme et de désabus pour exister en politique... (Internet).

Dans une situation co-énonciative, le subjonctif indique l'absence de prise en considération de la position de l'allocutaire. Cette situation de rejet n'est pas comparable au rôle réfutatoire de l'indicatif employé avec un verbe d'opinion nié. Dans ce dernier cas (36), le locuteur marque son désaccord avec un point de vue asserté qu'il attribue à l'allocutaire ou à un tiers :

- (36) Non j(e) trouve pas qu(e) Claire *c'est* commun (F, 23 ans, Hauts-de-Seine, étudiante master 1 linguistique, conversation).

Les usages non standard des deux modes semblent donc sémantiquement motivés. Ces usages répondent à un besoin communicatif, et notamment à l'expression d'un positionnement discursif. Cela a pour corollaire l'extension des valeurs modales à des contextes où la norme standard académique ne permet pas ces oppositions linguistiques, révélant ainsi une certaine liberté par rapport à cette norme. Ces usages

permettent aussi de bien dissocier la valeur de l'élément recteur de la valeur et du rôle des modes, qui marquent alors leur indépendance par rapport au contexte. Ces conclusions contrastent donc avec la position de Schogt, lequel ne voit dans l'emploi non standard des modes qu'une erreur morphologique sans conséquence sur le sens de l'énoncé résultant (précédemment citée, 1968 : 51-2).

## CONCLUSION

Le rôle du subjonctif et celui de l'indicatif sont d'indiquer respectivement que le contenu d'une proposition n'est pas ou est asserté. Nous avons vu que la non-assertion permet de tenir à distance ce contenu. Les valeurs attribuées aux deux modes sont ensuite exploitées à des fins discursives, dans une relation en face-à-face. En effet, le subjonctif pose l'énonciateur face à lui-même et l'indicatif marque la prise en compte d'un autre point de vue par rapport auquel il articule son énoncé.

Les modes se voient ainsi liés à l'acte d'énonciation dans la mesure où ils impliquent une prise de position du locuteur. Ils traduisent l'attitude de l'énonciateur soit par rapport au contenu de la proposition, soit par rapport à celui auquel il s'adresse. Finalement, le mode peut être conçu comme un marqueur d'un positionnement discursif. D'ailleurs, l'extension de ces rôles aux usages non standard semble témoigner de la vitalité de ces modes et de leur valeur en français.

Certains aspects de cette recherche doivent être approfondis. Une analyse textuelle plus poussée, remplaçant les énoncés au subjonctif ou à l'indicatif dans un contexte plus large, sera nécessaire pour tester nos hypothèses. Des indices contextuels marquant également le positionnement discursif d'un énonciateur devront venir conforter nos propositions.

Enfin, il sera indispensable de prendre en compte la dimension pragmatique dans l'acte d'assertion ou le refus d'assertion. Il faudra étudier quels sont les usages faits des deux modes. Si, par l'intermédiaire du subjonctif, l'énonciateur ne s'approprie pas le contenu d'une proposition, c'est qu'il peut être employé à des fins stratégiques : ne pas prendre parti de façon trop catégorique ? Ménager l'interlocuteur ? Se valoriser socialement ? Le subjonctif est un véritable enjeu discursif.

## REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- BALLY, Charles (1932) : *Linguistique générale et linguistique française*. Berne : Francke, 1965, 4<sup>ème</sup> éd. revue et corrigée.
- BENVENISTE, Émile (1966) : *Problèmes de linguistique générale 1*. Paris : Gallimard.
- BENVENISTE, Émile (1970) : "L'appareil formel de l'énonciation". *Langages* 17/5, 12-8.
- BENTOLILA, Fernand (dir.) (1998) : *Systèmes verbaux*. Louvain-la-Neuve : Peeters.
- CHARAUDEAU, Patrick (1983) : *Langage et discours. Éléments de sémiolinguistique (Théorie et pratique)*. Paris : Hachette.

- COMBETTES, Bernard (1983) : *Pour une grammaire textuelle. La progression thématique*. Bruxelles : De Boeck / Paris : Duculot, 1988.
- CONFAIS, Jean-Paul (1990) : *Temps Mode Aspect. Les approches des morphèmes verbaux et leurs problèmes à l'exemple du français et de l'allemand*. Toulouse : Presses Universitaires du Mirail, 1995, 2<sup>ème</sup> éd. revue et augmentée.
- DAMOURETTE, Jacques & Édouard PICHON (1936) : *Des mots à la pensée*. Paris : d'Artrey, t. 5.
- DUCROT, Oswald (1984) : *Le dire et le dit*. Paris : Éditions de Minuit.
- FARKAS, Donka (1992) : "On the semantics of subjunctive complements". In: Hirschbühler, Paul & Konrad Koerner (eds): *Romance languages and modern linguistic theory. Papers from the 20th Linguistic Symposium on Romance Languages*. Amsterdam / Philadelphia: Benjamins, 69-104.
- FEUILLARD, Colette (2008) : "Monèmes et neutralisation". In : Veiga A. & M. I. González Rey (eds.): *La diversité linguistique. Actes du XXXI<sup>ème</sup> colloque de la Société internationale de linguistique fonctionnelle. Lugo, 11-15 septembre 2007*. Lugo : Axac, 361-7.
- FIRBAS, Jan (1964) : "On defining the theme in functional sentence analysis". *Travaux linguistiques de Prague* 1, 267-80.
- GOUGENHEIM, Georges (1938) : *Système grammatical de la langue française*. Paris : d'Artrey.
- GROSS, Maurice (1978) : "Correspondance entre forme et sens à propos du subjonctif". *Langue française* 39, 49-65.
- GUILLAUME, Gustave (1929) : *Temps et Verbe. Théorie des aspects, des modes et des temps*. Paris : Champion, 1970.
- HUOT, Hélène (1986) : "Le subjonctif dans les complétives : subjectivité et modalisation". In : Ronat, Mitsou & Daniel Couquaux (dir.) : *La grammaire modulaire*. Paris : Éditions de Minuit, 81-111.
- KAMPERS-MANHE, Brigitte (1991) : *L'opposition subjonctif / indicatif dans les relatives*. Amsterdam / Atlanta : Rodopi.
- LACHET, Caroline (2009) : *Dynamique du subjonctif en français contemporain*. Thèse de doctorat. Université Paris Descartes.
- LACHET, Caroline (à paraître) : "L'opposition modale subjonctif / indicatif : une opposition en cours de réorganisation". In : Guérin, F. & D. Costaouec (dir.) avec la collaboration de C. Avezard-Roger, N. Chatar-Moumni et C. Lachet : *Dynamique et changement en syntaxe. Études de cas*. Bruxelles : EME 135-66.
- LAMPACH, Stanley (1957) : "Remarques sur la neutralisation des oppositions grammaticales". *Travaux de l'institut de linguistique de Paris* 2, 184-203.
- LE QUERLER, Nicole (1996) : *Typologie des modalités*. Caen : Presses Universitaires de Caen.
- MAILHAC, Jean-Pierre (2000) : "Sens, choix et subjonctif". *French Language Studies* 10, 229-44.
- MARTIN, Robert (1983) : *Pour une logique du sens*. Paris : PUF, 1992, 2<sup>ème</sup> éd. revue et augmentée.
- MARTINET, André (1968) : "Neutralisation et syncrétisme". *La linguistique* 1, 1-20.
- NØLKE, Henning (1985) : "Le subjonctif. Fragments d'une théorie énonciative". *Langages* 80, 55-70.
- RABATEL, Alain (2005) : "La part de l'énonciateur dans la construction interactionnelle des points de vue". *Marges linguistiques* 9, 114-36.
- RABATEL, Alain (2009) : "Prise en charge et imputation, ou la prise en charge à responsabilité limitée...". *Langue française* 162, 71-87.

- RUWET, Nicolas (1984) : “*Je veux partir/\*Je veux que je parte*. À propos de la distribution des complétives à temps fini et des compléments à l’infinitif en français”. *Cahiers de grammaire* 7, 76-138.
- SATO, Fusakichi (1974) : “Valeur modale du subjonctif en français contemporain”. *Le français moderne* 42, 34-41.
- SCHOOT, Henry G. (1968) : *Le système verbal du français contemporain*. The Hague / Paris : Mouton.
- SOUTET, Olivier (2000) : *Le subjonctif en français*. Gap / Paris : Ophrys.
- TOURATIER, Christian (1996) : *Le système verbal français. Description morphologique et morphématique*. Paris : Armand Colin.
- TOURATIER, Christian (2000) : *La sémantique*. Paris : Armand Colin, 2005.
- VAN DER MOLEN, Willem (1923) : *Le subjonctif. Sa valeur psychologique et son emploi dans la langue parlée*. Zaltbommel : Van de Garde drukkerij.
- VET, Co (1996) : “Analyse syntaxique de quelques emplois du subjonctif dans les complétives”. *Cahiers de grammaire* 21, 135-52.